RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 03533
Numéro SIREN : 391 934 163
Nom ou dénomination : ABALOG

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 25507

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°25507 en date du 10/07/2017

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SARL ABALOG

92110 CLICHY
APE : 6201Z
Siret : 39193416300018

Tél. 01.48.83.84.61 Fax. 0142834038
Courriel.
Web.

Sommaire

1. Comptes annuels **2**
Bilan 3
Bilan détaillé 5
Compte de Résultat 7
Compte de Résultat détaillé 8
Soldes intermédiaires de gestion 10
Capacité d'autofinancement 11
2. Liasse fiscale **12**
3. Annexe légale **24**
Règles et méthodes comptables 25
Notes sur le bilan 27

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	13 624	13 624		2 752
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	76		76	76
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**13 700**	**13 624**	**76**	**2 828**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	34 320		34 320	32 724
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	227 196		227 196	189 257
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**261 516**		**261 516**	**221 981**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**275 217**	**13 624**	**261 593**	**224 809**

Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	206 660	178 334
Résultat de l'exercice	**28 447**	**28 327**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**243 492**	**215 045**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel	*8 000*	
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices	*13*	*1 284*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*10 088*	*8 480*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	18 101	9 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**18 101**	**9 764**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**261 593**	**224 809**

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
MATERIEL DE TRANSPORT	9 487		9 487	9 487
MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	4 137		4 137	4 137
AMORT.MATERIEL DE TRANSP.		9 487	-9 487	-7 787
AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.		4 137	-4 137	-3 085
	13 624	13 624		2 752
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
DEPOTS ET CAUTIONS	76		76	76
	76		76	76
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**13 700**	**13 624**	**76**	**2 828**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
CLIENTS	34 320		34 320	32 724
	34 320		34 320	32 724
Divers				
Disponibilités				
CREDIT DU NORD	227 196		227 196	189 257
	227 196		227 196	189 257
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**261 516**		**261 516**	**221 981**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**275 217**	**13 624**	**261 593**	**224 809**

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social ou individuel		
CAPITAL SOCIAL	7 622	7 622
	7 622	7 622
Réserve légale		
RESERVE LEGALE	762	762
	762	762
Report à nouveau		
REPORT A NOUVEAU	206 660	178 334
	206 660	178 334
Résultat de l'exercice	**28 447**	**28 327**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**243 492**	**215 045**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Personnel		
PERSONNEL CH A PAYER	8 000	
	8 000	
Etat, Impôts sur les bénéfices		
ETAT IMPOTS S/BENEFICES	13	1 284
	13	*1 284*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
TVA A DECAISSER	4 368	3 026
TVA COLLECTEE	5 720	5 454
	10 088	*8 480*
Dettes fiscales et sociales	18 101	9 764
TOTAL DETTES	**18 101**	**9 764**
TOTAL PASSIF	**261 593**	**224 809**

Compte de Résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	121 300	99 990	21 310	21,31
Autres produits	44		44	NS
Total	121 344	99 990	21 354	21,36
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Total				
MARGE SUR M/SES & MAT	121 344	99 990	21 354	21,36
CHARGES				
Autres achats & charges externes	21 474	17 554	3 920	22,33
Impôts, taxes et vers. assim.	652	634	18	2,84
Salaires et Traitements	63 000	45 000	18 000	40,00
Amortissements et provisions	2 752	3 424	-672	-19,63
Total	87 878	66 611	21 266	31,93
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 467	33 379	88	0,26
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	33 467	33 379	88	0,26
Charges exceptionnelles		45	-45	-100,00
Résultat exceptionnel		-45	45	-100,00
Impôts sur les bénéfices	5 020	5 007	13	0,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 447	28 327	120	0,42

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue				
PRESTATIONS DE SERVICES	121 300	99 990	21 310	21,31
	121 300	99 990	21 310	21,31
Autres produits				
PDTS DIVERS DE GESTION	44		44	NS
	44		44	NS
Total	121 344	99 990	21 354	21,36
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Total				
MARGE SUR M/SES & MAT	121 344	99 990	21 354	21,36
CHARGES				
Autres achats & charges externes				
EDF EAU GAZ	1 328	265	1 063	400,75
P OUTILLAGE	828	350	478	136,57
FOURNIT.ADMINISTRATIVES	128	86	41	48,17
LOCATIONS IMMOBILIERES	9 071	9 076	-6	-0,06
ENTRETIEN	974	1 263	-290	-22,94
ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	333	1 112	-779	-70,04
ASSURANCES	1 514	559	955	170,70
HONORAIRES	1 917	500	1 417	283,33
FRAIS D'ACTES		62	-62	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	449	769	-320	-41,62
MISSIONS	3 032	1 975	1 057	53,55
FRAIS POSTAUX & TELECOM.	940	649	291	44,82
COMMISSIONS BANCAIRES	961	886	75	8,43
	21 474	17 554	3 920	22,33
Impôts, taxes et vers. assim.				
CFE	652	634	18	2,84
	652	634	18	2,84
Salaires et Traitements				
REM GERANT TNS	63 000	45 000	18 000	40,00
	63 000	45 000	18 000	40,00
Amortissements et provisions				
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	2 752	3 424	-672	-19,63
	2 752	3 424	-672	-19,63
Total	87 878	66 611	21 266	31,93
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 467	33 379	88	0,26
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	33 467	33 379	88	0,26

Compte de Résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Charges exceptionnelles				
PENALITES		45	-45	-100,00
		45	-45	-100,00
Résultat exceptionnel		-45	45	-100,00
Impôts sur les bénéfices				
IMPOTS S/LES BENEFICES	5 020	5 007	13	0,26
	5 020	5 007	13	0,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 447	28 327	120	0,42

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	121 300	99 990	21 310	21,31
MARGE DE PRODUCTION	**121 300**	**99 990**	**21 310**	**21,31**
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	**121 300**	**99 990**	**21 310**	**21,31**
MARGE BRUTE GLOBALE	**121 300**	**99 990**	**21 310**	**21,31**
Autres achats et charges externes	21 474	17 554	3 920	22,33
VALEUR AJOUTEE	**99 826**	**82 436**	**17 390**	**21,09**
Impôts, taxes et verst assimilés	652	634	18	2,84
Charges de personnel	63 000	45 000	18 000	40,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**36 174**	**36 802**	**-628**	**-1,71**
Autres produits	44		44	NS
Dot. amortissements et provisions	2 752	3 424	-672	-19,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	**33 467**	**33 379**	**88**	**0,26**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**33 467**	**33 379**	**88**	**0,26**
Charges exceptionnelles		45	-45	-100,00
Résultat exceptionnel		**-45**	**45**	**-100,00**
Impôts sur les bénéfices	5 020	5 007	13	0,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	**28 447**	**28 327**	**120**	**0,42**

Capacité d'autofinancement

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A PARTIR DU RESULTAT NET

	31/12/2016	31/12/2015	01/01/1900
Résultat net	**28 447**	**28 327**	
+ Dotations aux amortissements	2 752	3 424	
+ Dotations aux provisions			
+ Dotations pour dépréciation des actifs			
- Reprises sur charges calculées			
- Subventions d'investissement inscrites au C/R			
- Prix de cession d'immobilisations (775)			
+ VNC des immobilisations cédées (675)			
= Capacité d'autofinancement	**31 198**	**31 751**	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT A PARTIR DE L'EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION

.	31/12/2016	31/12/2015	01/01/1900
Excédent Brut d'Exploitation	**36 174**	**36 802**	
+ Transfert de charges			
+ Autres produits d'exploitation	44		
- Autres charges d'exploitation			
+ Quote-part des opérations faites en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles		45	
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	5 020	5 007	
= Capacité d'autofinancement	**31 198**	**31 751**	

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223–I–2 *quinquies* C), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL ABALOG	
SIRET 3 9 1 9 3 4 1 6 3 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
92110 CLICHY	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Programmation informatique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % | Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%* : 33 466 | Déficit : 0

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :**

Dans le secteur productif, art. 244 quater W | Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065–SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable : SAS DGR
30 avenue Galliéni 94100 SAINT MAUR DES FOSSES *Tél :*0148835332

– du conseil : *Tél :*

– de l'association agréée : *Tél :*

– N° d'agrément de l'AA :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065–SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2017

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5) **Total (a à h)**		

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse–ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
CARILLON REMI 11, allée Gambetta 92110 Clichy GERANT	98	2016	63 000				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS–VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** **DGFiP N° 2033-A 2017**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABALOG — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 92110 CLICHY

Numéro SIRET* 3 9 1 9 3 4 1 6 3 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2016 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	13 624	030 13 624	
	Immobilisations financières* (1)		040	76	042	76
	Total I (5)		044	13 700	048 13 624	76
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	34 320	070	34 320
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	227 196	086	227 196
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	261 516	098	261 516
	Total général (I + II)		110	275 216	112 13 624	261 592

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 622
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	762
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	206 660
	Résultat de l'exercice	136	28 446
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	243 491
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	18 101
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	18 101
	Total général (I + II + III)	180	261 592

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABALOG

Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2016 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	121 300
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	44
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	121 344
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	21 473
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	652	244	652
	Rémunérations du personnel*				250	63 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	2 751
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	87 877
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	33 466
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	5 020
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	28 446

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	28 446	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	5 020			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981		JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127		ZRR (*44.quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
	Dont divers — ZFA (*44 quaterdecies*) 345		Investissements outre–mer 344		350	
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	33 466	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356				
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	33 466	372		

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SARL ABALOG

92110 CLICHY

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Amendes	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ? ☐
Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Cegid Group

DGFiP N° 2033-C 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABALOG

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 9 486	462	464	466 : 9 486	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 4 137	472	474	476 : 4 137	
Immobilisations financières		480 : 76	482	484	486 : 76	
TOTAL		490 : 13 700	492	494	496 : 13 700	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 7 787	552 : 1 699	554	556 : 9 486
	Autres immobilisations corporelles	560 : 3 085	562 : 1 052	564	566 : 4 137
TOTAL		570 : 10 872	572 : 2 751	574	576 : 13 624

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 16 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous–concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus–values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABALOG

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen–cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	24 260
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 122
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP **N° 2033-E 2017**

Désignation de l'entreprise : SARL ABALOG — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 12

I Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue – Biens	109	
Production vendue – Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur le 1329–DEF–SD)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022																					
Période de référence	024			/			/					160			/			/				
Date de cessation												186			/			/				

V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033–NOT–SD.

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2033-F 2017**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 3 9 1 9 3 4 1 6 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABALOG

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	**904**	500

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom patronymique CARILLON Prénom(s) REMI

Nom marital % de détention 98.00 Nb de parts ou actions 490

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 11 Voie allée Leon Gambetta

Code Postal 92110 Commune CLICHY Pays FRANCE

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Cegid Group

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2033-G 2017**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 3 9 1 9 3 4 1 6 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABALOG

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : **N°** | **Voie**

Code Postal | Commune | **Pays**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABALOG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 261 593 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 447 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 624			13 624
Immobilisations financières	76			76
Total	**13 700**			**13 700**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 872	2 752		13 624
Immobilisations financières				
Total	**10 872**	**2 752**		**13 624**
ACTIF NET				**76**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 34 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	76		76
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 320	34 320	
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**34 396**	**34 320**	**76**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 18 101 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	18 101	18 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**18 101**	**18 101**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

ABALOG

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 11 allées Léon Gambetta
92110 Clichy

RCS Nanterre B 391 934 163 00018

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
30 juin 2017

L'an deux mille dix sept
Le trente juin à vingt heures,
les associés se sont réunis chez Rémi Carillon, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Rémi Carillon, pour 490 parts,
- l'indivision d'Antoine, Rémi et Cyrille Carillon, pour 10 parts,

soit 500 parts

sur un total de 500 parts composant le capital social.

Rémi Carillon préside la séance en qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant de même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- questions diverses.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne distribuer aucun dividende et de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice, soit 28.447 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

